

Une autre vie s'invente ici

Montlosier, le 7 mars 2017

N/Réf: LM/FL 2017.0122

Affaire suivie par : Lucie MODESTE

Copie à :

Monsieur Christian PAILLOUX Maire MAIRIE Place du 8 Mai 63450 SAINT SATURNIN

Objet: Plan Local d'Urbanisme (PLU) // Avis. PJ: Grille d'analyse - Charte 2013>2025.



Monsieur le Maire,

La commune de Saint-Saturnin a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 novembre 2016 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne Publique Associée, dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 22 décembre 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier Ministre. La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Saint-Saturnin a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Saint-Saturnin repose sur quatre orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

Conforter la position de Saint-Saturnin dans le pôle de vie tricéphale.

> Un cadre de vie de qualité à valoriser.

> Renforcer et développer les activités économiques.

Un environnement naturel riche à préserver.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc. Le Syndicat mixte décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Saint-Saturnin.

Le Syndicat mixte se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Jean-Marc BOYER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne • www.parcdesvolcans.fr • accueil@parcdesvolcans.fr Siège social • Montlosier 63970 Aydat • Tél. : 04 73 65 64 00 Fax : 04 73 65 66 78 Bureaux cantaliens • Place de l'hôtel de ville 15300 Murat • Tél. : 04 71 20 22 10

